Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260429-DELIB_30_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

Procurations : Roland JEHAN à Monsieur Le Maire et Céline RABARDEL à Caroline GUITTON

Secrétaire de séance : BARON Sylvain

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Date de la convocation : 23/04/2026

2026-30 : Finances décision modificative, compte 7391112

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas été prévu assez de crédits au compte 7391112 et qu'il est nécessaire d'en créer pour le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants pour un montant de 318€. Une décision modificative s'impose. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer les écritures suivantes :

Chapitre 014, compte 7391112 : + 318 €

Chapitre 65, compte 65888 : - 318 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE cette décision comptable modificative

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Le secrétaire

Sylvain BARON, adjoint

PEC

Le Maire

Benoit DESPRES

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)